

ACTION URGENTE

MALAISIE. DES DÉFENSEURS DES DROITS DES POPULATIONS INDIGÈNES SONT MENACÉS

Des défenseurs des droits des populations indigènes sont en butte à des manœuvres d'intimidation et à des menaces de violences physiques car ils continuent d'agir afin de protéger leurs terres. Les populations touchées ont signalé à la police locale des manœuvres de harcèlement de la part d'une société privée qui développe des projets de plantations.

Des défenseurs des droits humains du groupe des Temiar (une population Orang Asli – le terme malaisien pour désigner les populations indigènes) de l'État de Kelantan, dans le nord de la Malaisie, sont menacés de violences par une entreprise locale après avoir mis en place un barrage en février 2018 pour protéger leurs terres ancestrales. Les Temiar essaient pacifiquement d'empêcher une société de développer des projets de clonage de durians et d'arbres à caoutchouc à Pos Simpör (État de Kelantan).

D'après eux, l'entreprise a tenté de retirer le barrage, notamment en apportant des armes à feu sur le site et les menaçant de violences physiques. De plus, la société aurait aligné de grands véhicules à l'entrée de la route menant au village des Temiar, piégeant la population tout entière et l'empêchant ainsi d'utiliser cette route pour envoyer les enfants à l'école, emmener des patients à l'hôpital et acheter des produits de première nécessité.

Un défenseur des droits humains du groupe des Temiar a signalé les menaces proférées à son encontre dans un document déposé auprès de la police locale le 29 juillet 2018. Les Temiar avaient déjà été victimes de harcèlement et de manœuvres d'intimidation de la part des autorités. En novembre 2016, quarante-sept Temiar ont été placés en détention pendant deux jours après avoir participé à une manifestation pacifique contre la revendication de leurs terres ancestrales par le gouvernement. En janvier 2017, cinq défenseurs des droits humains du groupe des Temiar et deux journalistes ont été arrêtés arbitrairement par le Département des Forêts après avoir manifesté pacifiquement contre les permis d'exploitation forestière délivrés par les autorités.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en malais ou dans votre propre langue :

- demandez aux autorités de mettre fin immédiatement aux manœuvres de harcèlement et d'intimidation et aux menaces dont sont victimes les défenseurs des droits humains du groupe des Temiar, et de prendre les mesures qui s'imposent pour qu'ils puissent bénéficier d'une protection adaptée ;
- appelez-les à enquêter sur toute plainte de harcèlement, de menaces et d'intimidation portée par les Temiar et à traduire en justice les responsables présumés, conformément aux normes nationales et internationales de respect de la procédure légale ;
- engagez-les à protéger le droit à la liberté d'expression et de réunion pacifique des défenseurs des droits des populations indigènes ;
- demandez-leur de consulter les Temiar et les autres Orang Asli afin d'obtenir leur consentement libre, préalable et informé avant d'accorder des licences à des entreprises souhaitant exploiter les ressources naturelles de leurs terres.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 17 SEPTEMBRE 2018 À :

Gouvernement de l'État de Kelantan
 Jabatan Perhutanan Negeri Kelantan
 The Office of the Kelantan State Secretary
 Blok 2, Aras 1, Kota Darulnaim
 15503 Kota Bharu, Kelantan, Malaisie
 Fax : +609 744 3164
 Courriel : portal@kelantan.gov.my
Formule d'appel : À l'adresse de quiconque est concerné,

Président de la Commission malaisienne des droits humains
 Tan Sri Razali bin Ismail
 11th Floor, Menara TH Perdana,
 Jalan Sultan Ismail
 50250, Kuala Lumpur, Malaisie
 Fax : +603 2612 5620
 Courriel : humanrights@suhakam.org.my
Formule d'appel : À l'adresse de quiconque est concerné,

Copies à :
Police de l'État de Kelantan
 Ibu Pejabat Polis Kontinjen Kelantan
 Polis Diraja Malaysia, Jalan Bayam
 15990 Kota Bharu, Kelantan
 Fax : +609 744 0022
 Courriel : ccckel@mp.gov.my

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Malaisie dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number Email address Salutation

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 22/17. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa28/5549/2017/fr/>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

MALAISIE. DES DÉFENSEURS DES DROITS DES POPULATIONS INDIGÈNES SONT MENACÉS

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le 23 janvier 2017, cinq défenseurs des droits humains du groupe des Temiar et deux journalistes ont été placés en détention par des représentants du Département des Forêts parce qu'ils avaient manifesté/recueilli des informations sur les activités de la société sur leurs terres. Au titre de la loi malaisienne, les représentants du Département des Forêts ont le pouvoir de procéder à des arrestations. Toutefois, il existe des raisons de penser que l'arrestation et la détention de ces personnes représentent un abus de pouvoir, car elles visent des militants des droits humains qui ne faisaient que mener à bien leurs activités légitimes. Les deux journalistes, l'un étant journaliste de télévision et l'autre caméraman, préparaient un documentaire sur la déforestation dans l'État du Kelantan, dans le nord-est de la Malaisie.

Il existe des dispositions spécifiques dans le droit malaisien (conformément à l'article 8(5)(c) de la Constitution fédérale) visant à protéger les populations Orang Asli de Malaisie péninsulaire, notamment en matière de démarcation des terres. Cependant, ces populations indigènes continuent d'être victimes de violations des droits humains qui n'ont pas été traitées par les autorités.

En 2007, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones qui établit les normes minimales nécessaires « à la survie, à la dignité et au bien-être » des peuples autochtones du monde. L'engagement de la communauté internationale à mettre en œuvre la Déclaration des Nations unies a été affirmé à l'unanimité dans le document final de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones [ONU] de 2014.

Le 29 novembre 2016, quarante-sept Temiar ont été arrêtés et placés en détention lors d'une opération du Département des Forêts visant à démanteler le barrage qu'ils avaient mis en place et à disperser les manifestations pacifiques contre l'exploitation forestière de leurs terres. Ils ont été maintenus en détention pendant deux jours avant d'être libérés sans inculpation. Après les arrestations, les autorités de l'État de Kelantan ont indiqué qu'elles prendraient des mesures sévères contre quiconque essaierait de « ternir l'image de la police » par des publications sur les arrestations des Orang Asli du district de Gua Musang.

Le 23 janvier 2017, cinq défenseurs des droits humains du groupe des Temiar ont été arrêtés arbitrairement à un barrage qu'ils avaient mis en place pour protéger leurs terres ancestrales et leurs ressources naturelles, qui sont, d'après eux, menacées par les permis d'exploitation forestière délivrés par les autorités de l'État de Kelantan. Le lendemain, 16 autres défenseurs des droits humains appartenant au groupe des Temiar et deux journalistes ont été arrêtés avant d'être libérés.

Nom : groupe
Hommes et femmes

Action complémentaire sur l'AU 22/17, ASA 28/8886/2018, 6 août 2018